



Surface balcon non conforme à celui signé

Par **EL IDRISSI Jessica**, le **07/11/2016 à 08:58**

Bonjour,

Lors de notre visite de pré livraison de notre futur appartement, nous avons mesuré plusieurs fois notre balcon qui s'est avéré faire 6,6m² à la place de 7,75m² sur le plan signé chez le notaire. Certes, cela peu paraître peu mais pour un balcon qui n'est pas immense cela fait beaucoup. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase car cela fera bientôt 4ans que nous attendons notre logement à cause de retard.

J'ai appelé le notaire et je me suis renseigné et apparemment ils ont tout à fait le droit de nous donner un balcon pas du tout conforme à celui signé car c'est une annexe et cela ne rentre pas dans la loi Carrez. Mais je me dit comment est ce possible par exemple qu'on achète une terrasse d'une certaine superficie et qu'on puisse nous la donner moitié moins grande sans recours!!!!Y a t'il une loi pour cela???

Je voulais savoir si vraiment je ne pouvais rien faire, je leur ai tout expliqué et j'espère qu'ils me feront un geste commercial pour tous les préjudices qu'on a eu mais les connaissant je ne suis pas sur!!!

Merci par avance!!!!